



Publication de l'Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 22 avril 2021

Le 17 mars 2021,

L'Assemblée générale mixte de la Société se tiendra le 22 avril 2021 à 15h00 à la Maison de l'Alsace, 39 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

L'avis de réunion est publié ce jour au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires). Il contient l'ordre du jour de cette assemblée, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires.

Cet avis de réunion est consultable sur le site internet de la Société www.epc-groupe.com dans la rubrique Investisseurs / Assemblées Générales / 2021.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R.225-88 du Code de commerce, à la Société EPC – Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini, 92935 Paris La Défense Cedex, de lui envoyer, à l'adresse indiquée par ses soins, les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais précisés aux articles R.225-89 et R.225-90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini, 92935 Paris La Défense Cedex, des documents et renseignements visés par ces articles.

Avertissement – Epidémie de Covid-19

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'assemblée du 22 avril 2021. Ainsi, dans l'hypothèse où les conditions prévues par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 seraient remplies, l'assemblée générale du 22 avril 2021 pourrait être organisée à huis clos.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site internet de la Société www.epc-groupe.com (rubrique Investisseurs / Assemblée générale / 2021) qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Eu égard à la circulation du virus SARS-cov-2 et aux préconisations du gouvernement visant à éviter les rassemblements publics, ainsi qu'aux contraintes susceptibles d'être imposées par le gestionnaire de la Maison de l'Alsace relative au taux d'occupation, le Conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : contact.actionnaires@epc-groupe.com.

*Le Groupe EPC est l'un des pionniers en France en matière de fabrication d'explosifs.
Avec une quarantaine de filiales implantées dans une vingtaine de pays dans le monde, la société est aujourd'hui une référence dans le domaine des Explosifs, de la Démolition et du Forage – Minage*